

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement
Numéro de dossier : 17-201-42 et 17-201-42

<p>1. Événement, date et lieu (07-10-17)</p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>YWCA, 855 avenue Holland</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Consultation du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le règlement RVQ 1131 comprenant des critères de développement et de mise en valeur des sites Collège Notre-Dame-de-Bellevue et des Sœurs du Bon Pasteur.</p>																				
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Mireille Galipeau, Tatiana Presnyakova et MM. Jacques Alméras, Jacques Barnabé, François Gamache, Roger Boileau</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Yvon Bussièrès</p> <p>Personnes-ressources : Mme Pascale Therreault, Conseillère en consultations publiques, arrondissement de La Cité</p>																						
<p>5. Information présentée</p> <p>Présentation du cheminement du dossier dans le cadre du règlement RVQ 1131 sur les plans d'aménagement d'ensemble. Le Conseil municipal demande l'opinion du Conseil d'administration du Conseil de quartier à cette étape d'adoption des critères qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. Cette étape est préalable à la consultation du Conseil municipal qui aura lieu le 6 novembre. Explication des étapes subséquentes du plan de construction et des modifications au zonage qui seront traitées par le Conseil d'arrondissement et donc possiblement déléguées au conseil de quartier. Ces étapes seront susceptibles d'approbation référendaire.</p> <p>Les dossiers ont été présentés en séance préparatoire le 10 octobre par Mme Caroline Houde, urbaniste à la division de l'urbanisme, Ville de Québec</p>																						
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>1. À la majorité, les membres du conseil d'administration recommandent d'adopter les critères d'aménagement pour le site des Sœurs du Bon Pasteur.</p> <p>2. À la majorité, les membres du conseil d'administration s'abstiennent de formuler une recommandation sur le dossier du Collège Bellevue. Ils considèrent qu'il ne leur est pas possible de se prononcer sur des critères, car, ils n'ont pas consulté les membres du conseil de quartier, soit la population concernée. Par ailleurs, compte tenu des courts délais, le conseil ne dispose pas suffisamment de temps et d'information pour formuler des recommandations et une opinion éclairée sur un dossier aussi important. Le conseil considère que l'avenir de cette propriété constitue un enjeu majeur pour le quartier Saint-Sacrement et que l'établissement d'un dialogue entre les parties serait nécessaire pour mener le projet à terme.</p>																						
<p>7. Options soumises au vote</p> <p>Critères Sœurs du Bon Pasteur</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table> <p>Critères Notre-Dame-de-Bellevue</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A	0	B	6	C	0	Total	6	Option	Nombre de votes	A	0	B	0	C	6	Total	6	<p>8. Description des options</p> <p>Critères Sœurs du Bon Pasteur</p> <p>Option A : Statu quo. C'est-à-dire refuser les critères présentés.</p> <p>Option B : Accepter les critères présentés.</p> <p>Option C : Abstention.</p> <p>Critères Notre-Dame-de-Bellevue</p> <p>Option A : Statu quo. C'est-à-dire refuser les critères présentés.</p> <p>Option B : Accepter les critères présentés.</p> <p>Option C : Abstention.</p>	
Option	Nombre de votes																					
A	0																					
B	6																					
C	0																					
Total	6																					
Option	Nombre de votes																					
A	0																					
B	0																					
C	6																					
Total	6																					

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement
Numéro de dossier : 17-201-42 et 17-201-42

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 2

Nombre de commentaires : 2

Un citoyen et une citoyenne de Cité Bellevue étaient présents. Ils ne se sont pas prononcés sur les critères, mais sur le processus. Ils seraient intéressés à être associés à la Ville et au conseil de quartier à cette étape du processus. Ils considèrent que le dossier a trop d'impacts pour ne pas être consulté. Ils demandent toutes les informations qui leur permettront d'aller s'exprimer à la consultation du Conseil municipal. Enfin, ils mentionnent que s'ils ne sont pas associés aux consultations, ils pourraient faire les démarches pour déclencher un référendum en temps opportun car, ils sont très mobilisés.

10. Questions et commentaires du mandaté

Sœurs du Bon Pasteur

Les membres sont en accord avec les critères étant donné qu'ils reflètent en bonne partie les consultations tenues au printemps dernier à ce sujet. Les membres sont heureux d'avoir pu tenir ces consultations et de voir le résultat de ces efforts.

Notre-Dame-de-Bellevue

Les administrateurs et administratrices sont très inconfortables d'une part avec la façon dont la Ville consulte le conseil et d'autre part, avec les critères présentés. Étant donné la complexité du dossier et les enjeux qu'il comporte pour le quartier, les membres du conseil d'administration ne voient pas comment donner leur opinion sans consulter les membres du conseil de quartier.

Ils se sentent coincés dans des délais trop courts et sont d'avis que le conseil de quartier est mal utilisé dans ce processus. Une membre mentionne que cette situation dépasse totalement son mandat d'administratrice du conseil, elle ne voit pas la valeur ajoutée du conseil dans ce processus d'adoption réglementaire. Elle n'est pas intéressée à travailler ainsi sous une pression inutile. Ils sont d'avis que les projets mal ficelés où on a omis d'associer la population, ont menés à des décisions regrettables, où les intérêts particuliers ont primé au détriment du bien commun. Il a été proposé par deux membres de demander de retirer le dossier du règlement RVQ 1131 afin de retarder l'adoption, mais, l'option qui a été retenue à l'unanimité est l'abstention

Ils se demandent comment les citoyens feront pour s'exprimer adéquatement et être entendus lors d'une séance de consultation du Conseil municipal. Ils sont conscients que l'évènement ne sera pas publicisé dans le quartier. M. Yvon Bussièrès a expliqué précisément comment fonctionnent les consultations du Conseil municipal et a souhaité entendre les membres sur les critères présentés.

Voici les questionnements et les commentaires concernant les critères :

- Les critères élaborés pour Bon Pasteur sont-ils appropriés pour Notre-Dame-de-Bellevue ?
- Si oui, comment expliquer certaines différences, notamment l'absence d'exigences similaires en regard du développement durable ?
- Quel sera l'avenir de la fonction scolaire de l'édifice principal s'il n'y a plus de cour de récréation? Que deviendra ce bâtiment si la fonction scolaire disparaît?
- La hauteur maximale est de 6 étages, ce qui est tout de même élevé. Le pourcentage des logements pour personnes âgées est trop grand. Il faut qu'il y ait davantage de logements pour les familles.
- Comment cohabiteront quelque 120 personnes âgées avec les élèves turbulents d'une école primaire ?
- Comment ces critères favoriseront-ils un projet susceptible d'accroître le nombre de jeunes familles dans le quartier Saint-Sacrement, l'une des priorités identifiées au plan de développement du quartier ?
- Comment éviter les erreurs commises par le passé dans la conception de Cité Bellevue, un îlot isolé dont l'architecture ne soulève pas l'admiration ?
- Les rues qui se termineront en cul-de-sac, est-ce une bonne idée? Et comment gérer la circulation supplémentaire ?

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement
Numéro de dossier : 17-201-42 et 17-201-42

11. Suivis recommandés

Transmettre au Service de l'aménagement du territoire. Annexer au rapport au Conseil municipal.

Préparé par



JACQUES ALMÉRAS
Président
Conseil de quartier de Saint-Sacrement



PASCALE THERREAULT
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de La Cité

22 octobre 2007